



Awala-Yalimapo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°12-13

Portant le portage du projet d'échange entre Awala-Yalimapo et le Québec

- Modifiant la délib. N°09-12 du 01/02/12 -

Séance du 04/02/13 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 21/02/13
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 04/02/13

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 06 votants : 06

L'an deux mil treize, le jeudi vingt un à dix sept heures quinze minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Le conseiller : Alain GIPET - Stéphane APPOLINAIRE - Hervé ROBINEAU

ABSENTS : Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIUKA, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES - Mirka ALEXANDRE - Laetitia TIUKA - Loick PAUL

SECRETARIE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Qu'en modifiant la délibération n°09-12 du 01/02/12, il convient de confirmer le portage du projet d'échange entre Awala-Yalimapo et le Québec. Partir sur la rencontre de groupes traditionnels, en Guyane comme au Canada. Outre des représentations classiques, ces rencontres pourraient donner lieu à des ateliers, voire une création commune qui pourrait être présentée lors de nos festivals respectifs.

Le projet devrait se concrétiser sur 2 années (2013-2014) avec une participation financière totale de 15 000 € sur un budget global prévisionnel de 914 190 €. Cette contribution se répartie de la façon suivante :

- 5 000 € sur l'exercice 2013
- 10 000 € sur l'exercice 2014.

Afin que ce projet puisse aboutir, il sera nécessaire que la collectivité puisse conventionner avec un prestataire pour la mise en œuvre de l'opération.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,
Oui, à l'exposé du maire,



Après avoir délibéré ;

Confirme le portage du projet d'échange entre le Québec et la Commune de Awala-Yalimapo.

Décide de confier à un prestataire de service pour la mise en œuvre de ce projet d'échange.

Décide sa contribution prévisionnelle à 15 000 € sur la période de réalisation du projet.

Approuve la programmation budgétaire tel qu'établi ci-dessus.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

